

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2062

21 octobre 2009

SOMMAIRE

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l.	98965	Novellex S.A.	98941
3 Etoiles S.à r.l.	98941	PanEuropean Holdings 1 S.à r.l.	98959
Alu Design	98934	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	98936
Aures Services S.A.	98940	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	98938
AZ Electronic Materials Holdings Sarl ...	98934	Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	98939
BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l.	98932	Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	98937
Belgrave Court Limited S à r.l.	98965	Philae S.A.	98964
Citerna S.A.	98953	Pienz Participations S.à r.l.	98965
Coversys International S.A.	98973	Portugal (Brisa) S.à r.l.	98932
Delphilug S.A.	98962	QLogic Luxembourg S.à r.l.	98968
EAPV 3 Luxembourg S.à r.l.	98969	Second Euro Industrial Properties	98930
Finetupar International S.A.	98969	Securitas S.A.	98961
Flexafort Holding S.à r.l.	98975	Sinice S.A.	98963
Flexafort Investholding S.à r.l.	98975	SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch)	98961
Generali North American Holding S.à r.l.	98942	SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch)	98961
Isodon Holding S.à r.l.	98971	SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch)	98968
Isodon Investholding S.à r.l.	98971	Société de l'Hôtellerie Holding S.A.	98965
Ivory Investholding S.A.	98973	Statpro Benelux S.A.	98968
Ivory Invest S.A.	98973	Treveria Properties S.à r.l.	98958
Japan Universal Investments S.à r.l.	98972		
JPMP Pentaplast Holding	98964		
Katandrian S.A.	98958		
LEV S.à r.l.	98958		
Majainvest S. à r.l.	98953		
Markanne S.A.	98953		
Merchant Financial Participations Holding S.A.	98960		
North Health Club S.à r.l.	98969		

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.991.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of September,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Crescent Euro Industrial II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Me Céline Réymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Second Euro Industrial Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, then notary residing in Redange-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg) who acted in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of October 24, 2003, modified for the last time by extraordinary resolutions of the Sole Shareholder taken on November 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 289 of February 10, 2009, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by three hundred forty-five thousand euros (EUR 345,000.-) so as to raise it from its present amount of five million six hundred forty-six thousand euros (EUR 5,646,000.-) up to five million nine hundred ninety-one thousand euros (EUR 5,991,000.-) by the issue of six hundred ninety (690) shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each.

The six hundred ninety (690) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of three hundred forty-five thousand euros (EUR 345,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the increase of share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at five million nine hundred ninety-one thousand euros (EUR 5,991,000), represented by eleven thousand nine hundred eighty-two (11,982) shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500.-) each."

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 1,700.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Crescent Euro Industrial II LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par Me Céline Reymond, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de Second Euro Industrial Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché du Luxembourg) ayant agi en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par des résolutions extraordinaires de l'Associé Unique prises le 21 novembre 2008 publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 289 du 10 février 2009, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quarante cinq mille euros (EUR 345.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent quarante-six mille euros (EUR 5.646.000,-) à cinq millions neuf cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 5.991.000,-), par l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les six cent quatre-vingt-dix (690) parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trois cent quarante-cinq mille euros (EUR 345.000,-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq millions neuf cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 5.991.000,-) représentée par onze mille neuf cent quatre-vingt-deux (11.982) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune."

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.700,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37756. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009128527/108.

(090154922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Portugal (Brisa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 131.451.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of September,
Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., a private limited company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg, L-2721 registered under number B 129 918 and holder of 500 (five hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 11 September 2009.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker in L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131 451, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 27 August 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, Number 2279 on 11 October 2007. (the Company).

II. That the 500 (five hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l." into "Portugal (Brisa) S.à r.l." and in consequence to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a *société à responsabilité limitée* (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of Portugal (Brisa) S.à r.l..

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge the name change of the sole shareholder of the Company from BBEIF LH Sub 01 S.à r.l. to AEIF LH Sub 01 S.à r.l. and to grant power to Mr Max Mayer, individually, for all publication or registration formalities relating to the resolutions.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AEIF LH Sub 01 S.à r.l., une société de droit de luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, Luxembourg L-2721 immatriculée sous le numéro B 129 918, propriétaire de 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en 11 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le comparante est le seul associé de BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 451, constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg du 24 August 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2279 du 11 octobre 2007 (la Société).

II. que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "BBEIF Portugal (Brisa) S.à r.l." en "Portugal (Brisa) S.à r.l." et de modifier subséquente l'article 1 des Statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination Portugal (Brisa) S.à r.l..

Troisième résolution

L'Assemblée décide de prendre note du changement de nom de l'actionnaire de "BBEIF LH Sub 01 S.à r.l." en "AEIF LH Sub 01 S.à r.l." et de donner le pourvoi au Monsieur Max Mayer, individuellement, de faire tout nécessaire pour la publication ou enregistrement des formalités en relation des résolutions.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.DECKER, M.MAYER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38005. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009128528/108.

(090155195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

AZ Electronic Materials Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.248.125,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.143.

Monsieur Werner Interthal, gérant de la Société, a élu domicile à une nouvelle adresse sise au 62, Dr. Ludwig Opel strasse, Rüsselsheim, D-65428, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Pour AZ Electronic Materials Holdings S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009128546/15.

(090155118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Alu Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.410.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Abdecellem MEDDAHI, homme d'affaires, né à Créhange (F), le 15 novembre 1969 demeurant à F-57380 Falquemont, 4, rue de la Poste,

2.- Monsieur Mohammed MEDDAHI, homme d'affaires, demeurant à F-57690 Créhange, 10, Le Petit Vésinet,

3.- Monsieur Jean-Philippe CAVALIERI, homme d'affaires, né à Hayange (F), le 8 août 1983, demeurant à F-57290 Fameck, 34, rue de la Fensch,

4.- Monsieur Carmelo CAVALIERI, homme d'affaires, né à Anzeling (F), le 21 mars 1961, demeurant à F-57290 Fameck, 26, rue de Strasbourg,

tous ici représentés par Maître Fabien VERREAUX, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 14 septembre 2009.

lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et tous ceux qui en sont ou en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ALU DESIGN.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'installation et la pose de structures en aluminium et toutes les activités annexes s'y rapportant,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

- M. Abdecellem MEDDAHI	30 parts
- M. Mohammed MEDDAHI	30 parts
- M. Jean-Philippe CAVALIERI	30 parts
- M. Carmelo CAVALIERI	10 parts
Total des parts: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.200,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

M. Jean-Philippe CAVALIERI, préqualifié

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

M. Abdecellem MEDDAHI, préqualifié.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, Windhof Business Center.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. DECKER, F. VERREAUX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38723. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009128515/93.

(090154747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den achtzehnten September um 15.10 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer BI07523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, von der Mandantin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft qualifiziert als Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR gemäss eines Beschlusses vom 4. Dezember 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140323, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1912 vom 5. August 2008, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch Urkunden des unterzeichneten Notar am heutigen Tag, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von sechs Millionen siebenhundertzweiundneunzigtausend achthundert US Dollar und dreiundneunzig Cents (USD 6.792.800,93), eingeteilt in zweiundzwanzigtausendvierhundertneunundfünfzig Komma fünfzig (22.459,50) Vorzugsaktien und zweihundertsechundsiebzigttausend achthunderteinundvierzig Komma dreiundvierzig (276.841,43) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Million US Dollar (USD 10.000.000.-) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend US Dollar (USD 1.000.-) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von neun hundert neun und neunzig US Dollar (USD 999.-)); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio zwischen null US Dollar (USD 0.-) und einem US Dollar (USD 1.-) nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 3. September 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen zweihundertneunzehntausend achthundertachtundvierzig US Dollar und achtundvierzig Cents (USD 2.219.848,48) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von sechs Millionen siebenhundertzweiundneunzigtausend achthundert US Dollar und dreiundneunzig Cents (USD 6.792.800,93) auf neun Millionen zwölftausendsechshundertneunundvierzig US Dollar und einundvierzig Cents (USD 9.012.649,41) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zweitausendeinhundertsiebenundneunzig Komma fünfundsechzig (2.197,65) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von zwei Millionen einhundertfünfundneunzigtausend vierhundertzweiundfünfzig US Dollar und fünfunddreissig Cents (USD 2.195.452,35) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- zweiundzwanzigtausendeinhundertachtundneunzig Komma achtundvierzig (22.198,48) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zwei Millionen zweihundertneunzehntausend achthundertachtundvierzig US Dollar und achtundvierzig Cents (USD 2.219.848,48) erhalten hat, so wie den Betrag von zwei Millionen einhundertfünfundneunzigtausend vierhundertzweiundfünfzig US Dollar und fünfunddreissig Cents (USD 2.195.452,35) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von neun Millionen zwölftausendsechshundertneunundvierzig US Dollar und einundvierzig Cents (USD 9.012.649,41), eingeteilt in vierundzwanzigtausendsechshundertsiebenundfünfzig Komma fünfzehn (24.657,15) Vorzugsaktien und zweihundertneunundneunzigtausendundneununddreissig Komma einundneunzig (299.039,91) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zweitausendsiebenhundert Euro abgeschätzt.

Der Gesamtbetrag der Kapitalerhöhung und des Emissionsagio wird auf EUR 3.009.543,20 abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3471. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128500/93.

(090155422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Oktober 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009128494/15.

(090155283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions
sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den achtzehnten September um 15.05 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, von der Mandantin und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft qualifiziert als Investmentgesellschaft zur Anlage in Risikokapital Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR gemäss eines Beschlusses vom 4. Dezember 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B140323, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1912 vom 5. August 2008, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch Urkunden des unterzeichneten Notar am 17. Juni 2009, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von von zwei hundert sieben und zwanzig tausend ein hundert vier und vierzig US Dollar und sechs und dreissig Cents (USD 227.144,36), eingeteilt in fünfzehn tausend neun hundert neun und fünfzig Komma fünfzig (15.959,50) Vorzugsaktien und zwei hundert elf tausend ein hundert vier und achtzig Komma sechs und achtzig (211.184,86) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie..

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Million US Dollar (USD 10.000.000.-) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend US Dollar (USD 1.000.-) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von neun hundert neun und neunzig US Dollar (USD 999.-)); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio zwischen null US Dollar (USD 0.-) und einem US Dollar (USD 1.-) nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 13. Juli 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechs Millionen fünfhundertfünfundsechzigtausend sechshundertsechsfünfundzig US Dollar siebenundfünfundzig (USD 6.565.656,57) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei hundert sieben und zwanzig tausend ein hundert vier und vierzig US Dollar und sechs und dreissig Cents (USD 227.144,36) auf sechs Millionen siebenhundertzweiundneunzigtausend achthundert US Dollar und dreiundneunzig (USD 6.792.800,93) zu bringen durch die Ausgabe von:

- sechstausendfünfhundert (6.500) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von sechs Millionen

vierhundertdreiundneunzigtausend fünfhundert US Dollar (USD 6.493.500,-) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;

- fünfundsechzigtausend sechshundertsechsfünfundzig Komma siebenundfünfundzig (65.656,57) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (USD 1.-), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von sechs Millionen fünfhundertfünfundsechzigtausend sechshundertsechsfünfundzig US Dollar siebenundfünfundzig (USD 6.565.656,57) erhalten hat, so wie den Betrag von sechs Millionen vierhundertdreiundneunzigtausend fünfhundert US Dollar (USD 6.493.500,-) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b) .

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von sechs Millionen siebenhundertzweiundneunzigtausend achthundert US Dollar und dreiundneunzig Cents (USD 6.792.800,93), eingeteilt in zweiundzwanzigtausendvierhundertneunundfünfundzig Komma fünfzig (22.459,50) Vorzugsaktien und zweihundertsechundsiebzigttausend achthunderteinundvierzig Komma dreiundvierzig (276.841,43) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr viertausendfünfundzig Euro abgeschätzt.

Der Gesamtbetrag der Kapitalerhöhung und des Emissionsagio wird auf EUR 8.903.385,30 abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2009. Relation GRE/2009/3472. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 7 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009128497/93.

(090155422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 7. Oktober 2009.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2009128484/15.

(090155423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Aures Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.399.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AURES SERVICES S.A, avec siège social à L-4170 Esch/Alzette, 26-28, boulevard J. F. Kennedy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 75.399,

constituée sous le dénomination "BAHIA EL HOUDA S.A." aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 05 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 568 du 09 août 2000

modifiée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire prénommé, en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 810 du 06 août 2004

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Mostafa MAANI, administrateur de sociétés, demeurant à Longwy (France)

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Youcef DERGUIANI, comptable, demeurant à Esch/Alzette,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herse-range (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de DOUZE MILLE CINQ FRANCS LUXEMBOURGEOIS (12.500,-LUF), représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société en ajoutant l'alinéa suivant:

La société a encore pour objet, la boucherie, la charcuterie, le traiteur sédentaire ou / et ambulancier et marché, la préparation, la cuisson et la vente de pâtisserie et pain.

b) Conversion de la devise du capital de LUF 1.250.000.- en EUR 30.986,69 et suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

c) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

d) Nomination de Monsieur Mostafa MAANI aux fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué

Autorisation à Monsieur Mostafa MAANI pour signer un acte de cession de fonds de commerce.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en ajoutant l'alinéa suivant à l'article deux (2) des statuts:

La société a encore pour objet, la boucherie, la charcuterie, le traiteur sédentaire ou / et ambulancier et marché, la préparation, la cuisson et la vente de pâtisserie et pain.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.250.000,-) en TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-

NEUF CENTS (30.986,69 €) sur base du cours de change 1 LUF = 40,33 99 EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale desdites actions

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article TROIS - premier (1^{er}) alinéa des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par CENT (100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

Le deuxième alinéa de l'article trois (3) des statuts est supprimé.

Quatrième résolution

Est nommé administrateur de la société:

Monsieur Mostafa MAANI, né à Casablanca (Maroc) le 26 février 1960, demeurant à F-54400 LONGWY, 3 rue Ronsard
Son mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Est nommé administrateur délégué de la société Monsieur Mostafa MAANI, prénommé ,

Monsieur Mostafa MAANI est spécialement mandaté pour signer au nom de la société un acte de cession d'un fonds de commerce situé à Longwy, 28 rue du Colonel Merlin.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: Maani, Derguiani, Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2009. Relation: EAC/2009/10339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 septembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009128476/73.

(090155405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Novellex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thésèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.025.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung vom 10. August 2009 geht hervor dass:

das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes Herrn Aniel Gallo durch das von Frau Joséphine Marie-Agnès LOMMER, geboren am 14.01.1955 in Wiltz, wohnhaft in L-2172 Luxembourg, 15, rue de Virton, ersetzt wird. Das Mandat erlischt am Tag der Generalversammlung des Jahres 2014.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2009128577/14.

(090154903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

3 Etoiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4254 Esch-sur-Alzette, 3, rue Antoine Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 98.969.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009128587/15.

(090154658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Generali North American Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.432.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Generali Northern America Investments S.A., an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") and the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time (the "2007 Law"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by two of its directors, namely Benoit Prat Stanford, chief financial officer, with professional address at 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France - present in person - and Christoph Schumacher, director, with professional address at 19-23, Tunisstraße, D-50667 Köln, Germany, - by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the relevant laws and these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name of "Generali North American Holding S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the 1915 Law, as well as by these Articles of Incorporation.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

2.3 However, the Sole Manager (as such term is defined in Article 9.1) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision, as to the transfer abroad of the registered office, will be made by the Sole Manager.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property ("Real Estate Companies")) and/or (ii) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that - as long as Generali Northern America Investments S.A. holds a direct or indirect participation in the Company - such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to Generali Northern America Investments S.A.:

3.2.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage the real estate assets listed above;

3.2.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it or Generali Northern America Investments S.A. has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not

enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, and in particular:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law; and

3.2.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, to perform transactions which are necessary to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty-five thousand USD (USD 25,000.-) represented by 25,000 class A shares with a par value of one USD (USD 1.-) each (each share of any class hereafter referred to as a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The number of Shareholders in the Company must not exceed 100 and no natural persons may become Shareholders.

5.6 All Shares issued by the Company are, if subscribed and fully paid in, redeemable at any time upon request by the Sole Manager. For the avoidance of doubt, no Shareholder has the right to request redemption of any Shares. The redemption of the Shares of a given Class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the 1915 Law (distributable funds including the Share Premium Account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined in Article 5.14).

5.7 The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the 1915 Law and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The Shareholders agree that the redemption of the Shares of a given Class, decided by the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation, respects their right to equal treatment by the Company.

5.8 The redemption price of Shares of a given Class (the "Redemption Price") is calculated by the Sole Manager or by such person appointed, directly or indirectly, by the Sole Manager on the basis of the net asset value of the corresponding Investment calculated on the bank business day immediately preceding the sending of the Redemption Notice (as such term is defined in Article 5.11). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

5.9 The net asset value of the Shares of a given Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that valuation day, by the number of Shares of a given Class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the Sole Manager determines to be fair and reasonable.

5.10 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Sole Manager with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future Shareholders.

5.11 At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the Class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the Share register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed,

specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears in the Share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

5.12 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.13 The Shares to be issued pursuant to this Article 5 may be of different Classes, as the Sole Manager may propose to the Shareholders who will in turn decide deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Sole Manager for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

5.14 The Sole Manager shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each Class of Shares relates. For the avoidance of doubt an Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the Shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

5.15 The Company shall have the right, subject to applicable law, in the event the value of the Investment of a particular Class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares of the Class corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

6. Art. 6. Classes of shares.

6.1 The Sole Manager may, at any time, propose to the general meeting of Shareholders to issue different classes of Shares (the "Classes") which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription, minimum investment, subsequent holding requirements, target Investors and distribution policy applying to them or in other characteristics. The general meeting of the Shareholders shall deliberate on such proposal in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

6.2 If multiple Classes of Shares are issued, the assets attributable to such Classes shall commonly be invested.

6.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro rata to the number of Shares held by them.

7. Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 In the case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Chapter III. - Management

9. Art. 9. Management.

9.1 The Company is managed by Generali Immobiliare Asset Management S.a r.l. (hereafter the "Sole Manager").

9.2 The Sole Manager does not need to be Shareholder. The Sole Manager may be removed at any time, with legitimate causes by a resolution of the Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

10. Art. 10. Powers of the Sole Manager.

10.1 In dealing with third parties, the Sole Manager will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of this Article 10.1 shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager.

11. Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

12. Art. 12. Delegation and Agent of the sole manager.

12.1 The Sole Manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s).

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In the case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares that he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter these Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14. Art. 14. General meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.

14.1 The Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

14.2 The relevant provisions of Article 13 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

14.3 Each Share is entitled to one (1) vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be the Sole Manager.

14.4 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Class are passed by a simple majority vote of the Shares present or represented.

14.5 Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the 1915 Law.

Chapter V. - Business year

15. Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager and the Sole Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles of Incorporation, the Sole Manager may propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including the Share Premium Account), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of Shares in proportion of all outstanding Shares.

16.5 The Shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and normal practice.

16.6 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for distributions to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in Article 16.

17.4 Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant Class of Shares in proportion to their respective holdings of such Shares.

17.5 For the purposes of Article 17.4:

17.5.1 any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

17.5.2 any liabilities or expenses of the Company not falling within Article 17.5.1 shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

17.5.3 in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under Articles 17.5.1 and 17.5.2 exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 17.5, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by Articles 17.5.1 and 17.5.2).

17.6 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

18. Art. 18. Termination, Division and Amalgamation of Classes.

18.1 In the event that, for any reason, the value of the net assets of any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Sole Manager to be the minimum level for such Class to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Class which would have material adverse consequences on the investments of that Class, or as a matter of economic rationalization or for any other reason, the Sole Manager may propose to the Shareholders of a Class (the "Contributing Class") to allocate the assets of such Class to those of another existing Class within the Company (the "Absorbing Class") and to re-designate the Shares of the Contributing Class as Shares of the Absorbing Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of both the Contributing Class and the Absorbing Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

18.2 Under the same circumstances as provided in Article 18.1, the Sole Manager may propose to the Shareholders of a Class to reorganise a Class by means of a division into two or more Classes. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the relevant Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

18.3 A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Class to another Class within the Company shall require a resolution of the Shareholders of the Classes concerned. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Classes concerned deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

Chapter VII. - Applicable law

19. Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Generali Northern America Investments S.A. 25,000 Class A Shares

Total: 25,000 Class A Shares

All these Class A Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty-five thousand USD (USD 25,000) corresponding to a share capital of twenty-five thousand USD (USD 25,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named, Generali Northern America Investments S.A., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- The Company shall have its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Is appointed as manager: Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. (the "Sole Manager").

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREAS, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Generali Northern America Investments S.A., un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société anonyme et régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi de 2007") et ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par deux de ses administrateurs, à savoir Benoit Prat Stanford, directeur financier, dont l'adresse professionnel se trouve à 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France - présent en personne - et Christoph Schumacher, administrateur, dont l'adresse professionnel se trouve à 19-23, Tunisstraße, D-50667 Köln, Allemagne, - en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et portant la mention "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire qu'il acte les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables ainsi que par les présents statuts.

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Generali North American Holding S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 9.1) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (en particulier, terrains et immeubles ainsi que les droits équivalents à la propriété immobilière ("Sociétés Immobilières") et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut de manière accessoire réaliser les activités suivantes étant entendu que - aussi longtemps que Generali Northern America Investments S.A. détient une participation directe ou indirecte dans la Société - ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et restrictions d'investissement applicables à Generali Northern America Investments S.A.:

3.2.1 acquérir, détenir et disposer de tout type d'actif nécessaire pour gérer les avoirs immobiliers énumérés ci-dessus;

3.2.2 apporter toute assistance financière, que ce soit sous la forme de prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles Generali Northern America Investments S.A. a un intérêt direct ou indirect ou toute autre société qui est un actionnaire direct ou indirect de la Société (les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier et en particulier:

(a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment et de manière non exhaustive, par l'émission, des titres de dette ou de capital, convertibles ou non;

(b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une Société Apparentée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

(c) accorder toutes garanties pour tout emprunt sous la forme de, notamment mais de manière non exhaustive, toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des investissements et/ou avoirs immobiliers (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées dans les limites et conformément aux dispositions de la Loi luxembourgeoise;

3.2.3 réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ainsi que les opérations liées directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de son objet dans les secteurs décrits ci-dessus.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts Sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille USD (25.000 USD) représenté par vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales de la Classe A ayant chacune une valeur nominale de un USD (USD 1,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions relatives à la manière d'utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.3 La Société peut, de manière non exhaustive, accepter des actions ou autres contributions sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en considération des contributions et peut attribuer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à la manière d'utiliser ces comptes doivent être prises par le ou les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts. Pour éviter toute confusion, ces décisions ne doivent pas nécessairement affecter les montants versés au contribuant.

5.4 Toutes les Parts Sociales portent des droits égaux.

5.5 Le nombre des Associés de la Société ne peut excéder 100 et aucune personne physique ne peut devenir Associé.

5.6 Toutes les Parts Sociales émises par la Société peuvent, lorsqu'elles sont souscrites et entièrement libérées, être rachetées à tout moment à la demande du Gérant Unique. Pour éviter toute confusion, aucun Associé n'a le droit de demander le rachat de ses Parts Sociales. Le rachat des Parts Sociales d'une Classe donnée ne peut être réalisé qu'en utilisant les sommes disponibles pour les distributions conformément à la Loi de 1915 (les fonds distribuables comprennent le Compte de Prime d'Emission) et qui sont le résultat de la réalisation totale ou partielle et/ou autre revenu de l'Investissement (tel que définit à l'Article 5.14) qui s'y rapporte.

5.7 Les Parts Sociales qui ont été rachetées doivent être immédiatement annulées comme prévu à l'article 49-3 de la Loi de 1915 et comme tel, ne portent pas de droits de vote, et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou produits de liquidation. Les Associés acceptent que le rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée, décidé par l'assemblée générale

des Associés délibérant de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, respecte leur droit à un traitement équitable par la Société.

5.8 Le prix de rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée (le "Prix de Rachat") est calculé par le Gérant Unique ou par toute personne désignée, directement ou indirectement, par le Gérant Unique sur base de la valeur nette d'inventaire de l'Investissement correspondant calculé au jour ouvrable bancaire précédant immédiatement l'envoi de la Convocation de Rachat (telle que définie à l'Article 5.11). Le Prix de Rachat peut être payé par distribution en espèces ou distribution en nature ou une partie en espèce et une partie en nature.

5.9 La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales d'une Classe donnée doit être exprimée par Part Sociale et doit être déterminée pour tout jour d'évaluation en divisant les actifs nets de l'Investissement correspondant, correspondant à la juste valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement moins les engagements reliés à cet Investissement à la fermeture des affaires en ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts Sociales de la Classe donnée émises et en circulation à cette fermeture des affaires. La juste valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement peut être également déterminée de toute autre manière que le Gérant Unique considère juste et raisonnable.

5.10 Dans l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Gérant Unique relative au calcul du Prix de Rachat est définitive et engage la Société et les Associés présents, passés et futurs.

5.11 Au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, une convocation écrite doit être envoyée par courrier recommandé ou courrier internationalement reconnu comme immédiat à chaque Associé nominatif de la Classe des Parts Sociales à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des Associés de la Société, notifiant ce porteur de parts le nombre de Parts Sociales à racheter, en indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour présenter les Parts Sociales à la Société pour le rachat (cette convocation est ci-après désignée comme la "Convocation de Rachat"). Le Prix de Rachat de ces Parts Sociales doit être payé pour le compte de la personne dont le nom apparaît dans le registre des Parts Sociales comme en étant le propriétaire sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat.

5.12 Le capital social peut être modifié à tout moment sur approbation de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

5.13 Les Parts Sociales à émettre en vertu de cet Article 5 peuvent être de Classes différentes, sur proposition du Gérant Unique faite aux Associés qui décideront à leur tour en délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts. Les produits relatifs à l'émission de chaque Classe de Parts Sociales doivent être investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant Unique pour l'Investissement établi relativement à la Classe ou aux Classes de Parts Sociales correspondantes.

5.14 Le Gérant unique doit identifier les portefeuilles d'avoirs appropriés constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque Classe de Parts Sociales se rapporte. Pour éviter toute confusion, un Investissement comprend la détention de parts dans un investissement déterminé ainsi que les produits résultant de la réalisation de cet investissement déterminé. Entre les Associés, chaque portefeuille d'avoirs doit être investi dans l'intérêt exclusif de la Classe de Parts Sociales correspondante. La Société doit être considérée comme une seule entité juridique; cependant, à l'égard des tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les Associés d'une Classe déterminée sont exclusivement responsables de tous les engagements attribuables à l'Investissement sous-jacent de cette Classe, conformément aux dispositions du droit et des arrangements contractuels applicables.

5.15 La Société a le droit, dans le respect du droit applicable, dans le cas où la valeur de l'Investissement d'une Classe de Parts Sociales donnée deviendrait inférieure à la valeur d'acquisition correspondante, entraînant une perte pour la Société, de choisir, à sa discrétion, de racheter les Parts Sociales de la Classe correspondant à cet Investissement ainsi que tous titres de dette émis pour financer l'acquisition de cet Investissement, et par conséquent, de transférer et affecter à ou aux détenteurs de ces parts ou titres de dette, l'Investissement concerné.

6. Art. 6. Classes de Parts Sociales.

6.1 Le Gérant Unique peut, à tout moment, proposer à l'assemblée générale des Associés d'émettre des Classes de Parts Sociales différentes (les "Classes") qui peuvent différer, entre autre, dans leur structure de frais, souscription, investissement minimum, conditions de détention ultérieures, Investisseurs visés et politique de distribution applicable ou par rapport à d'autres caractéristiques. L'assemblée générale des Associés délibère sur cette proposition de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.

6.2 Si plusieurs Classes de Parts Sociales sont émises, les avoirs attribués à ces Classes doivent être investis en commun.

6.3 Les Associés d'une même Classe doivent être traités de la même manière proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par eux.

7. Art. 7. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 8. Transfert des Parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

9. Art. 9. Gérance.

9.1 La Société est administrée par Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. (ci-après le "Gérant Unique").

9.2 Le Gérant Unique ne doit pas nécessairement être un Associé. Le Gérant Unique pourra être révoqué à tout moment, pour causes légitimes, par décision des Associé(s) délibérant de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.

10. Art. 10. Pouvoirs du Gérant Unique.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social, pourvu que les termes de l'Article 10.1 aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique.

11. Art. 11. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

12. Art. 12. Délégation et agent du Gérant Unique.

12.1 Le Gérant Unique peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant Unique détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des Associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14. Art. 14. Assemblées générales des Associés d'une Classe ou de Classes de Parts Sociales.

14.1 Les Associés de toute Classe peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière relevant exclusivement de cette Classe.

14.2 Les dispositions adéquates de l'Article 13 s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

14.3 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote conformément au droit luxembourgeois et à ces Statuts. Les Associés peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé à une autre personne qui ne doit pas être un Associé et qui peut être le Gérant Unique.

14.4 Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Associés d'une Classe sont prises à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées.

14.5 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, affectant les droits des Associés d'une Classe vis-à-vis des droits des Associés d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Associés de cette Classe ou ces Classes conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

Titre V. - Exercice social

15. Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7.

16.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris le Compte de Prime d'Emission), mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses non affectés de la Société seront assignés entre les différentes Classes de Parts Sociales proportionnellement aux Parts Sociales émises et en circulation.

16.5 Les Associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique normale luxembourgeoise.

16.6 Le Montant Disponible qui se rapporte à une Classe déterminée de Parts Sociales sera disponible pour les distributions aux détenteurs de Parts Sociales de cette Classe déterminée (à laquelle l'Investissement se rapporte).

Titre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des Associés, nommés sur résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire dans la résolution du ou des Associés ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le paiement des engagements de la Société, étant entendu que le surplus de liquidation de la Société doit être calculé et écoulé de la manière prévue à l'Article 16.

17.4 Tout surplus de liquidation compris dans chaque Investissement, après paiement des engagements de la Société, doit être distribué entre les détenteurs de Parts Sociales de la Classe concernée au prorata de leur détention respective de ces Parts Sociales.

17.5 Dans le cadre de l'Article 17.4:

17.5.1 tous engagements ou dépenses de la Société attribuables à, ou encouru à l'égard d'un Investissement doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs qui font partie de l'Investissement concerné;

17.5.2 tous engagements ou dépenses de la Société qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'Article 17.5.1 doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs de l'Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement;

17.5.3 dans le cas où les engagements ou dépenses à appliquer en réduction d'un Investissement déterminé en vertu des Articles 17.5.1 et 17.5.2 excéderaient la valeur de cet actif, la valeur de cet actif doit être considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 17.5, et ce déficit doit être appliqué en réduction de l'autre Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement (cette valeur étant calculée, pour chaque actif, après avoir d'abord effectué les réductions requises par les Articles 17.5.1 et 17.5.2).

17.6 Toutes les matières qui ne sont pas traitées par ces Statuts doivent être déterminées conformément à la Loi de 1915.

18. Art. 18. Résiliation, scission et fusion de Classes.

18.1 Lorsque pour toute raison la valeur des actifs nets de toute Classe a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Gérant Unique comme étant le seuil minimum pour que cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou lors d'un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire relatif à cette Classe qui aurait des répercussions matérielles défavorables sur les investissements de cette Classe, ou par mesure de rationalisation économique ou pour toute autre raison, le Gérant Unique peut proposer aux Associés d'une Classe

(la "Classe Absorbée") d'affecter les actifs de cette Classe à ceux d'une autre Classe existante de la Société (la "Classe Absorbante") et de re-désigner les Parts Sociales de la Classe Absorbée comme étant des Parts Sociales de la Classe Absorbante (après une scission ou consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à toute partie de droits des Associés). Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés tant de la Classe Absorbée que de la Classe Absorbante de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

18.2 Dans les mêmes circonstances que celles décrites à l'Article 18.1, le Gérant Unique peut proposer aux Associés d'une Classe de réorganiser une Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Classes. Une telle décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

18.3 L'apport de l'actif et du passif attribuables à toute Classe à une autre Classe au sein de la Société devra être approuvé par une résolution des Associés des Classes concernées. Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

Titre VII. - Loi applicable

19. Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Generali Northern America Investments S.A.	25.000 Parts Sociales de la Classe A
Total:	25.000 Parts Sociales de la Classe A

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille USD (25.000 USD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille USD (25.000 USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Generali Northern America Investments S.A., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est établi à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Est nommée gérant de la société: Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. (le "Gérant unique").

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Prat Stanford, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128518/600.

(090155297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 112.293.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009128592/15.

(090154665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Markanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 114.882.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009128593/15.

(090154667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Citerna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 148.435.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le quatorze septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- "GSK GROUP B.V.B.A.", une société de droit belge, ayant son siège social à B-2030 Anvers, Boterhamvaartweg 2, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Anvers sous le numéro 0810.286.431,

représentée par "VOET & CO. SARL", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

ici représentée par son gérant Monsieur Lucien VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 août 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- "SNICKERS BINNENVAART B.V.B.A.", une société de droit belge, ayant son siège social à B-2960 Sint-Job-in-'t-Goor, Markieslaan 13,

représentée par son gérant Monsieur Walter POPPE, gérant de société, demeurant à B-2960 Sint-Job-in-'t-Goor, Markieslaan 13.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CITERNA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- L'achat, la vente et le courtage des navires,
- L'exercice de la navigation sous sa forme la plus étendue,
- La participation dans d'autres entreprises, affrètement et reprise du transport, ce qui veut dire, l'exercice d'une entreprise commerciale et de transports, entre-autre les transports par route, mer et dans les airs, de marchandises, de liquides et gaz en ce inclus l'affrètement et le chargement des navires et des avions autant pour son compte propre que pour le compte de tiers,
- La fonction d'agent maritime et l'expédition dans le sens le plus large du terme,
- Tous transports de personnes, marchandises, liquides, matières premières, produits pétroliers et chimiques, gaz liquide tant sur mer, par voies fluviales, rails et airs, avec tous les moyens existants ou à concevoir tant nationaux qu'internationaux,
- De manière directe ou indirecte toutes les opérations en rapport avec l'achat, la vente, la location, la gestion, le commerce, l'agence, l'affrètement, le courtage des navires et la manutention,
- Toutes les opérations d'expéditions dans tous leurs aspects en ce inclus les agence de douane, traitement des marchandises y compris les activités portuaires sous toutes ses formes, la gestion, la consignation, le dépôt, le transbordement de tous les biens et produits,
- Toutes activités ayant pour objet le commerce, la location, l'entretien et la réparation de tous les moyens de transport et le matériel,
- Les activités de commissionnaire et d'expéditeur lors du transport et tout ce qui concerne de manière directe ou indirecte ce qui précède, tous les contrats de commission se référant aux activités précitées.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,00), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéoconférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2010.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- "GSK GROUP B.V.B.A.", prénommée, deux cent cinquante actions	250
2.- "SNICKERS BINNENVAART B.V.B.A.", prénommée, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) "GSK GROUP B.V.B.A.", prénommée, représentée par son gérant Monsieur Gino DEBRUYNE, gérant de société, demeurant à B-9150 Kruibekke, Hoogstraat 171,

b) "SNICKERS BINNENVAART B.V.B.A.", prénommée, représentée par son gérant Monsieur Walter POPPE, prénommé,

c) Madame Esmeralda DE HERTOOG, sans état particulier, demeurant à B-2960 Sint-Job-in-'t-Goor, Markieslaan 13.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

"GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298.

3.- Est nommée administratrice-déléguée, Madame Esmeralda DE HERTOOG, prénommée.

4.- Les mandat des administrateurs, de l'administratrice-déléguée et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

5.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par noms, prénoms états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, W. Poppe, E. De Hertog, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2009. Relation LAC/2009/37819. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009128517/240.

(090155325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Katandrian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 142.766.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009128589/15.

(090154661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

LEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.439.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009128590/15.

(090154662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Treveria Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.021.

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 3 juillet 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de Noella Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Acceptation de la démission de David Hunter, avec adresse au 216, St Vincent Street, G2 5SG Glasgow, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129172/17.

(090155666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2009.

PanEuropean Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.490.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of PanEuropean Holdings 2 S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg,
1, allée Scheffer, (R.C.S. Luxembourg B 134.491),
by virtue of a proxy given on September 15, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "PanEuropean Holdings 1 S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated under the name "Luxco 71 S.à r.l." by a deed of the undersigned notary on November 22, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 123 of January 17, 2008. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 25 January 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 693 of March 20, 2008;

- that the capital of the corporation "PanEuropean Holdings 1, S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that PanEuropean Holdings 2 S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 15 September 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 15 September 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PanEuropean Holdings 2, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (R.C.S. Luxembourg B 134.491),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PanEuropean Holdings 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été constituée sous la dénomination "Luxco 71 S.à r.l." suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 123 du 17 janvier 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 693 du 20 mars 2008;

- que le capital social de la société PanEuropean Holdings 1, S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que PanEuropean Holdings 2, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 septembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 septembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38087. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128601/100.

(090155306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

M.F.P.H. S.A., Merchant Financial Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.177.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009128595/15.

(090154673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Securitas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009128596/15.

(090154675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 79.770.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009128597/16.

(090154676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 79.770.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009128600/16.

(090154680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Delphilug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.635.

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Patrice PFISTNER, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de "Delphilug S.A.", en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 septembre 2009, copie dudit document après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) "Delphilug S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143 635 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 102 du 16 janvier 2009. Les statuts ont été rectifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1167 du 15 juin 2009; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1402 du 21 juillet 2009, et suivant acte reçu par le même notaire le 23 juillet 2009, publié au Mémorial C, numéro 1774 du 14 septembre 2009.

II) "Delphilug S.A.", prénommée, a un capital social souscrit de soixante-huit millions quatre cent soixante-cinq mille euros (68.465.000.-€) représenté par soixante-huit mille quatre-cent soixante-cinq (68.465) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) par action.

III) Conformément à l'article 5 des statuts la société a un capital autorisé de trois cent millions d'euros (300.000.000.-€) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) chacune.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 5 des statuts le conseil d'administration est autorisé à compter de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2009, et ce pendant une période de cinq ans renouvelable, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conservation d'obligations ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter ledit article 5 des statuts.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes d'une résolution prise en sa réunion du 18 septembre 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million sept cent trente-deux mille (1.732.000.-) euros pour le porter de son montant actuel de soixante-huit millions quatre cent soixante-cinq mille (68.465.000.-) euros par la création et l'émission de mille sept cent trente-deux (1.732) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) chacune.

Ces mille sept cent trente-deux (1.732) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par l'actionnaire unique "Delphine SAS", société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 65, avenue Edouard Vaillant, F-92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 392 033 254, au prix de mille euros (1.000.-€) chacune, de sorte que la somme de un million sept cent trente-deux mille (1.732.000.-) euros a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}**. Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-dix millions cent quatre-vingt-sept mille euros (70.197.000.-€) représenté par soixante-dix mille cent quatre-vingt-sept (70.197) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) par action. "

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement à 2.700,- €.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pfistner, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 22 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009128632/70.

(090155369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Sinice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.533.

L'an mil deux mil neuf, le vingt et unième jour de septembre.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SINICE S.A.", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 69533, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 514 du 6 juillet 1999 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Jacques Delvaux, précité, en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 829 du 13 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Diaz, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

98964

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur CoPROcess S.A., ayant son siège social à L - 5653 Mondorf-les-Bains, 7, rue Adolphe Klein, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Pierre Diaz, Sandro Capuzzo, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 septembre 2009. LAC / 2009 / 39000. Reçu 12.-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009128633/64.

(090155192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Philae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILAE S.A.

Jean-Robert BARTOLINI / Marc LIMPENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009128625/12.

(090154699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

JPMP Pentaplast Holding, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009128618/13.

(090154695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

2 boulevard Konrad Adenauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009128613/10.

(090154691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Belgrave Court Limited S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELGRAVE COURT LIMITED S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009128614/12.

(090154693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Société de l'Hôtellerie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE L'HOTELLERIE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009128616/12.

(090154694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pienz Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.427.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

MULLERBACH INC., société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417;

ici représentée par Madame Ariane Vansimpson, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général daté du 23 juillet 2007, dont une copie restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "PIENZ PARTICIPATIONS S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux 125 parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: MULLERBACH INC, société de droit de Belize, ayant son siège social 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), inscrite au Registrar of International Business Companies sous le Numéro 63,417.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009128519/138.

(090155271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

SITA INFORMATION NETWORKING COMPUTING B.V. (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 79.770.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009128603/16.

(090154682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Statpro Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 148-150, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.049.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009128607/15.

(090154683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

QLogic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.527.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QLogis Luxembourg S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009128608/13.

(090154688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

EAPV 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.717.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009128610/10.

(090154689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Finetupar International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINETUPAR INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009128620/12.

(090154696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.762.

In the year two thousand and nine, on the third of September.
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

NCP-WHC L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4501764, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, acting through its general partner NCP-WHC GP, LLC, here represented by Mr Hassane DIABATE, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

That it is the current sole shareholder of North Health Club S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 136.762 (the "Company"), incorporated by a deed of notary Paul FRIEDERS, then residing in Luxembourg, on February 18, 2008, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 766 on March 29, 2008.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. change of the date of the annual general meeting of the shareholders from the current date set at February 1st of each year to May 31st of each year.

2. Subsequent amendment of the fourth paragraph of article 15 of the Company's articles of association as follows:

Art. 15. (...).

"General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg on May 31st of each year."
(...)"

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

98970

First resolution

The general meeting of the Company resolved to change the date of the annual general meeting of the shareholders from the current date set at February 1st of each year to May 31st of each year.

Second resolution

The general meeting of the Company subsequently resolved to amend the fourth paragraph of article 15 of the Company's articles of association as follows:

Art. 15. (Paragraph 4). "General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg on May 31st of each year."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

NCP-WHC L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4501764 ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' NCP-WHC GP, LLC, ici représenté par M. Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant prénommé a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est l'associé actuel unique de North Health Club S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 136.762'-(la "Société"), constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 29 mars 2008.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Agenda

1. changement de la date de l'assemblée générale annuelle des associés fixée actuellement au 1^{er} février de chaque année au 31 mai de chaque année.

2. Modification subséquente du quatrième paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui devra désormais avoir la teneur suivante:

" **Art. 15. (...)**

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg le 31 mai de chaque année.

(...)"

II. Que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés fixée actuellement au 1^{er} février de chaque année au 31 mai de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le quatrième paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui devra désormais avoir la teneur suivante:

Art. 15. (Alinéa 4). "Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg le 31 mai de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Hassane Diabate, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC / 2009 / 36776. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009128644/101.

(090155056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Isodon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Isodon Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.702.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ISODON HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.702, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 464 du 29 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ISODON INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ISODON INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ISODON INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37582. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128658/79.

(090155349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Japan Universal Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.003.

Le bilan au 31 Décembre 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009128716/14.

(090154940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Coversys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 58.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 06.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009128722/10.

(090154960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

**Ivory Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ivory Invest S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.661.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "IVORY INVEST S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.661, constituée suivant acte reçu le 23 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 du 23 juillet 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 50 (cinquante) actions, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Adoption de la langue française comme langue régissant les statuts.
- 2) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.
- 3) Changement de la dénomination de la société en "IVORY INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).
- 4) Refonte complète des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la langue française comme langue régissant les présents statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "IVORY INVESTHOLDING S.A.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "IVORY INVESTHOLDING S.A."

Art. 2. La société existe pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 100 (cinquante) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jour ouvrable du mois de mai à 14.00 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37594. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128665/113.

(090155359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Flexafort Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Flexafort Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.389.

L'an deux mille neuf, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "FLEXAFORT HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.389, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 619 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

- 2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.
- 3) Changement de la dénomination de la société en "FLEXAFORT INVESTHOLDING S.à R.L. ", société de gestion de patrimoine familial (SPF).
- 4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.
- 5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "FLEXAFORT INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "FLEXAFORT INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37581. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 02 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009128661/79.

(090155356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2009.